Image not found or type unknown

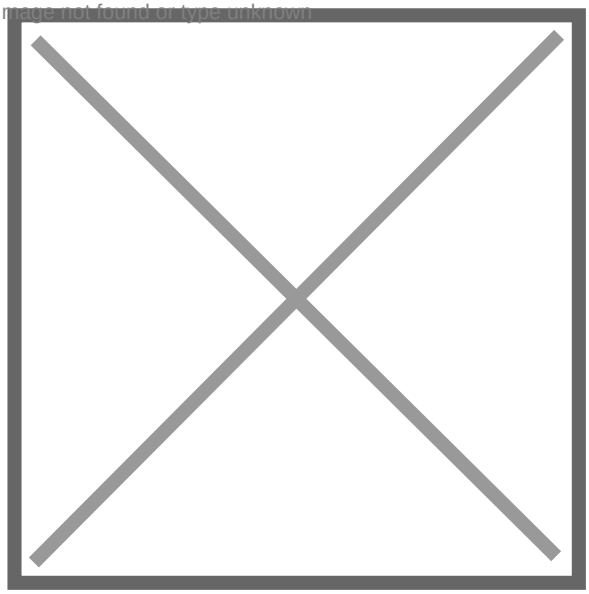

COMMENT récupérer un accompte suite à un DEPOT de BILAN ?

Par **mavilik**, le **30/03/2015** à **14:27**

BONJOUR marque de politesse
Je suis professionnelle, j'ai fait appel aux services d'une société pour l'évolution de mon site Internet, j'ai versé 50% à la signature du devis.
Les travaux ont commencé,j'ai suivi les évolutions et il m'a été redemandé 30% pour continuer les travaux, mais la société à dû déposer le bilan suite à un gros impayé.
Le gérant m'a rassuré en me disant qu'il irait jusqu'au bout des travaux, mais aujourd'hui je n'ai plus de nouvelles... du coup aucune évolution de mon site n'est encore en ligne car rien n'est terminé...

Y-a-t-il moyen de récupérer mon argent ?
Par avance merci pour vos réponses...

Par **moisse**, le **30/03/2015** à **15:22**

Malheureusement non.
Vous serez l'heureux créancier chirographaire d'un débiteur en cessation de paiement, dont les disponibilités seront réservés à désintéresser les créanciers privilégiés (salariés, Trésor Public, URSSAF et mandataire désigné par le tribunal de commerce).
Lequel mandataire est censé vous contacter soit pour vous inviter à produire votre créance, soit pour vous inviter à payer le solde du contrat.

Par **mavilik**, le **30/03/2015** à **15:57**

Mais cela fait 1 an qu'il a déposé le bilan, n'aurais-je pas dû être contacté avant ?
Merci.

Par **moisse**, le **30/03/2015** à **19:07**

C'est au plus diligent d'agir.
Si vous le savez, vous devez présenter votre créance auprès du mandataire avant clôture.

Par **mavilik**, le **30/03/2015** à **19:15**

Merci beaucoup pour ces renseignements.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés